Publié le 27/05/2025

ID: 040-214001554-20250523-250523H1562H1-DE



## **COMMUNE DE LINXE**

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 23 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation: mardi 20 mai 2025

### Présents:

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Carine DUPUY, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUZE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

### Absents:

#### Pouvoirs:

Véronique MORA a donné pouvoir à Chantal GARROUSSIA; Cédric CHATON a donné pouvoir à Isabelle DARRICAU; Pierre SANCHEZ a donné pouvoir à Marine FOURGS

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
<u>Présents</u>	<u>12</u>
Pouvoirs	<u>3</u>
Votants	15

### N° DEL20250523-008

# DEMANDE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE LANDES NATURE POUR LE PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE

M le Maire présente le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire de Linxe qui s'inscrit dans le programme de réhabilitation et rénovation énergétique des bâtiments publics de la Commune de Linxe.

En vue de la finalisation de ce programme et à la suite d'ajustement de travaux en cours de réalisation du chantier, la Commune de Linxe souhaite solliciter une aide financière de la Communauté des Communes Côte Landes Nature au titre du fonds de concours.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention se décompose comme suit :

Publié le 27/05/2025 ID : 040-214001554-20250523-250523H1562H1-DE

## PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Montant	Taux
Fonds propres de la Commune	242 451.65€	43.40%
Sous-total autofinancement	242 451.65€	43.40%
Règlement CC CLN 2025	33 791.00€	6.05%
Règlement CC CLN 2024	50 000.00€	8.95%
Fonds de concours CC CLN  Le montant maximun du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée par la commune de communes, hors subventions,	118 875.00€	21.28%
FondsVert 2024	113 489.00€	20.32%
Sous-Total subventions publiques *	316 155.00€	56.60%
Total H.T.	558 606.65€	100.00 %

# Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE, :

# ARTICLE 1 -

- ADOPTER l'opération de la rénovation énergétique du groupe scolaire et les modalités de son financement

## ARTICLE 2 -

- APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;

### ARTICLE 3 -

- **S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le , 26 mai 2025

Le secretain de seauce

J. DESBIEYS

**Thierry GALLEA**